

Les frais du contrat de capitalisation MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION*

Montant minimal de versement initial : 150 000 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,780% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 0,960% maximum
- SCPI 1,193% maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,74%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,74%
Fonds obligations (moyenne)	0,97%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,39%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,34%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,18%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,70%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,67%

Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable)

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération

Frais sur versement	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion	0%
Frais d'arbitrage	
1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre	
• 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.